



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Second concours interne de gardien de la paix de la police nationale

(réservé aux PA, GAV et PA ex-cadet)

GUIDE D'AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un agent ou candidat doivent être entendus comme l'ensemble des savoirs, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquis :

- dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (État, collectivités territoriales, établissements publics) ;*
- dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole.*

Ces acquis s'apprécient en tant qu'ils sont en rapport direct avec l'expérience professionnelle recherchée (circulaire DGAFP du 30 mars 2007).

L'épreuve d'entretien avec le jury du recrutement de gardien de la paix

L'épreuve d'entretien avec le jury est une conversation libre s'appuyant, en partie, sur un dossier professionnel.

Ce dossier a pour objet de mettre en évidence les acquis de l'expérience professionnelle du candidat durant son activité de policier adjoint ou de cadet de la République, option police nationale, ou encore de volontaire dans les armées servant dans la gendarmerie nationale. (durée : vingt-cinq minutes dont cinq minutes de présentation ; coefficient 5).

Il appartient donc aux candidats de constituer leur dossier professionnel.

Aussi, ce guide a pour objectif d'aider les candidats à constituer leur dossier professionnel : il présente les étapes de sa constitution et explique le contenu attendu.

Sur le site internet du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer « www.devenirpolicier.fr », les candidats ont accès aux documents suivants :

- le modèle type de dossier professionnel ;
- le guide d'aide à la constitution du dossier professionnel.

Ce guide est complété par deux annexes :

- un glossaire qui précise les termes employés ;
- une liste de verbes d'action pour décrire les activités.

I – Étapes de constitution du dossier

En fonction de la date limite de dépôt du dossier professionnel, les candidats prévoient le temps suffisant pour :

- 1 – lire attentivement l'ensemble des documents constitutifs du dossier type afin de comprendre la démarche de ce dossier ;

- 2 – rassembler les éléments ou informations nécessaires à la constitution du dossier :
 - les éléments permettant d'établir avec précision le parcours professionnel dans la police nationale ou la gendarmerie nationale ;
 - le cas échéant, les pièces justificatives du cursus scolaire, de la formation professionnelle et de l'activité professionnelle ;
 - éventuellement, les pièces justificatives liées à une activité professionnelle antérieure à votre contrat de PA ou de GAV, qu'elle soit salariée, non salariée, ou bénévole (**une seule expérience marquante** est demandée).
- 3 – prendre connaissance des missions ainsi que des fonctions occupées par les gardiens de la paix de la police nationale ;
- 4 – identifier les compétences, aptitudes et connaissances que le candidat a exercées ou qu'il se reconnaît, pour les mettre en correspondance avec celles attendues ;
- 5 – remplir les documents du dossier avec soin, en respectant les formats proposés.

Le dossier comporte :

- *une déclaration sur l'honneur*
- *vos cursus scolaire / formation professionnelle*
- *vos expériences professionnelles*
- *les acquis de vos expériences professionnelles*
- *citez une expérience marquante vécue*
- *le visa de votre autorité hiérarchique*

Vous devrez systématiquement inscrire en bas de chaque page de votre dossier professionnel vos nom et prénom.

- 6 – vous devrez conserver une copie du dossier ;
- 7 – vous devrez impérativement remettre ce dossier au service organisateur (SGAMI/SGAP), **le jour de votre épreuve orale.**

II – Le tableau « votre cursus scolaire/ formation professionnelle »

(page 4 du dossier professionnel)

Le premier tableau doit faire apparaître votre niveau scolaire à partir du BEPC, vos études professionnelles et/ou technologiques et/ou universitaires et ce, de façon chronologique (des plus récentes aux plus anciennes).

Le second tableau décrit les formations professionnelles civiles et militaires, les stages, les congés de formation professionnelle **en rapport avec la candidature de gardien de la paix de la police nationale.**

Ceux-ci doivent être renseignés avec le plus grand soin.

III – les tableaux « Votre expérience professionnelle »

(page 5 du dossier professionnel)

Le premier tableau permet de décrire les principales activités et missions **qui vous ont permis d'exercer des activités en relation directe avec l'expérience professionnelle recherchée pour exercer le métier de gardien de la paix de la police nationale.**

Au sein de chaque expérience professionnelle, les activités sont présentées en commençant par la plus importante, la plus significative, au regard des attendus mais aussi de l'expérience acquise par le candidat.

Elles sont décrites de la plus récente à la plus ancienne.

Les informations doivent être suffisamment précises pour permettre au jury de faire le lien entre les activités du candidat et les activités attendues d'un gardien de la paix.

Toutes les colonnes doivent être renseignées avec soin.

L'exemple ci-dessous permet d'expliquer comment renseigner ce tableau.

PÉRIODE ET DURE (EN MOIS)	NOM ET ADRESSE DU SERVICE DE POLICE OU DE GENDARMERIE EMPLOYEUR	PRINCIPALES ACTIVITÉS, VOTRE MISSION	MATÉRIELS ET AUTRES RESSOURCES UTILISÉS DANS LE CADRE DE VOTRE EMPLOI
<p><i>Du : 03/04/2022</i></p> <p><i>au : 03/10/2022</i></p> <p><i>6 mois</i></p>	<p><i>Hôtel de police de CLERMONT-FERRAND</i></p>	<p><i>ACCUEIL DU PUBLIC :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– accueillir, renseigner, orienter, conseiller le public</i> <i>– rendre compte à la hiérarchie</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>– Charte de l'accueil du public</i> <i>– registre d'accueil</i>

Les activités sont décrites par des verbes d'action.

Noter uniquement ceux qui montrent les compétences attendues

Les matériels, etc., sont placés en face de l'activité pour laquelle ils sont utilisés

IV – Les acquis de votre expérience professionnelle

(page 6 du dossier professionnel)

Une rédaction de l'ordre de 25 lignes est demandée.

On doit y trouver la justification de la candidature au recrutement de gardien de la paix, au regard de l'évolution professionnelle passée et du projet professionnel.

Le candidat met en avant ses atouts et sa motivation.

V – Citez une expérience marquante vécue dans le cadre de votre emploi de PA, de GAV ou d'ex-cadet de la République

(page 7 du dossier professionnel)

Une rédaction de l'ordre d'une dizaine de lignes est demandée.

Le candidat cite une expérience marquante vécue.

VI – Visa de votre autorité hiérarchique

(page 8 du dossier professionnel)

Votre dossier professionnel devra **obligatoirement être visé** par votre autorité hiérarchique.

VII – Documents en annexe

Vous joindrez la photocopie de votre diplôme le plus élevé ainsi qu'une pièce justificative pour chaque formation ou titre obtenu ainsi que tout documents utiles permettant de vérifier votre expérience professionnelle (ex : attestation du chef de service, contrat de travail, etc...)

Glossaire

Acquis : expérience, savoir obtenu par apprentissage

Activité : C'est un ensemble d'actions contribuant à un résultat. Une activité est décrite par un ou des verbes d'action les plus précis possible.

Exemple : élaborer un plan d'action et le présenter à un groupe de travail

Aptitude : capacité à s'insérer dans l'environnement professionnel et à s'adapter aux évolutions probables du métier concerné par d'éventuels apprentissages ultérieurs.

Capacité : ensemble de dispositions et d'acquis dont la mise en œuvre se traduit par des résultats observables.

Compétence professionnelle : combinaison de différents savoirs et savoir-faire mis en œuvre en situation professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné.

Connaissances : savoirs et outils nécessaires à la résolution d'un problème donné dans le champ professionnel concerné

Emploi ou poste : ensemble de domaines de compétences assuré par un salarié au sein d'une organisation identifiée. La fiche de poste permet d'identifier les relations hiérarchiques et fonctionnelles qui constituent le réseau professionnel du salarié.

Expérience : connaissance ou pratique acquise au contact de la réalité, de la vie ou par une longue pratique.

Fonction : activité, emploi

Métier : ensemble cohérent des savoirs et savoir-faire faisant appel à un ou plusieurs domaines spécialisés de connaissances et nécessaires à l'exercice de plusieurs emplois d'une même famille.

Savoir : ensemble des connaissances théoriques ou pratiques. *Exemple : maîtrise de la pratique des outils bureautiques*

Savoir-faire : mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique. *Exemple : animation et encadrement d'une équipe*

Liste de verbes

d'action et d'aptitude pour décrire une expérience professionnelle et mettre en valeur les compétences.

Verbes d'action et d'aptitude bureautiques, financières et de gestion

acheter ; accueillir ; acquérir ; administrer ; affecter ; agencer ; allouer ; améliorer ; aménager ; analyser ; anticiper ; approuver ; archiver ; assainir ; augmenter ; budgéter ; calculer ; cataloguer ; chiffrer ; classer ; commander ; compiler ; comptabiliser ; compter ; concevoir ; consigner ; consolider ; contrôler ; coordonner ; déclarer ; déléguer ; diriger ; distribuer ; élaborer ; enregistrer ; enrichir ; envoyer ; équilibrer ; estimer ; établir ; étudier ; évaluer ; examiner ; exploiter ; extraire ; gagner ; gérer ; inscrire ; inspecter ; inventorier ; investir ; mesurer ; ordonnancer ; organiser ; planifier ; préparer ; présenter ; présider ; prévoir ; prioriser ; produire ; programmer ; projeter ; ranger ; recenser ; réceptionner ; rechercher ; recommander ; rédiger ; rentabiliser ; répertorier ; résoudre ; réviser ; superviser ; tenir ; traduire ; traiter ; trier ; structurer ; valider ; vérifier.

Verbes d'action et d'aptitude en communication et formation

aider ; animer ; adapter ; clarifier ; communiquer ; comprendre ; concevoir ; conduire ; confier ; conseiller ; coordonner ; correspondre ; créer ; définir ; déléguer ; développer ; dialoguer ; diagnostiquer ; diriger ; discuter ; échanger ; écouter ; éduquer ; encourager ; entraîner ; évaluer ; expliquer ; exposer ; faciliter ; former ; formuler ; guider ; habiliter ; impulser ; inciter ; influencer ; informer ; initier ; inspirer ; instruire ; interpréter ; motiver ; négocier ; organiser ; parler ; persuader ; planifier ; promouvoir ; recruter ; rédiger ; rendre compte ; renseigner ; réviser ; sensibiliser ; stimuler ; superviser ; tester ; traduire ; traiter ; transmettre.

Verbes d'action et d'aptitude pour d'autres activités

aider ; arranger ; changer ; commercialiser ; conseiller ; enlever ; écouter ; expliquer ; formuler ; guider ; influencer ; livrer ; montrer ; négocier ; persuader ; préparer ; présenter ; promouvoir ; recevoir ; rédiger ; répondre ; représenter ; servir ; vendre.
accomplir ; ajuster ; améliorer ; analyser ; assembler ; calculer ; chercher ; compter ; concevoir ; conduire ; construire ; contrôler ; créer ; édifier ; élaborer ; établir ; examiner ; faire ; gérer ; imaginer ; inventer ; maintenir ; mettre en œuvre ; naviguer ; optimiser ; ordonnancer ; planifier ; préparer ; prévoir ; produire ; programmer ; reconstruire ; réduire ; remodeler ; réorganiser ; réparer ; résoudre ; réviser ; revoir ; sensibiliser ; superviser ; surveiller ; utiliser ; vérifier.